

---

Inventaire de l'argenterie des église, infirmeries et garde-meuble de la maison nationale des militaires invalides (Paris), lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Inventaire de l'argenterie des église, infirmeries et garde-meuble de la maison nationale des militaires invalides (Paris), lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 581-582;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41825\\_t1\\_0581\\_0000\\_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41825_t1_0581_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

*Suit le discours prononcé au nom des Invalides, d'après le document des Archives nationales (1).*

*Administration de la maison nationale des militaires invalides.*

Législateurs,

Nous vous apportons la dépouille de l'hypocrisie et les hochets de la superstition qu'il était bien temps de faire servir au succès de la liberté, après avoir été, pendant tant de générations, le masque du vice, l'appui honteux du despotisme et l'instrument de l'esclavage des peuples.

Les militaires invalides, indignés du luxe insultant qui régnait dans leur asile, ont tourné leurs regards sur la patrie menacée par les tyrans de l'Europe, et réduits à la triste impuissance de ne pouvoir aller les combattre, ils n'ont eu qu'un vœu, celui de faire servir contre les despotes et les fanatiques les métaux qui, pendant si longtemps, avaient servi à rehausser l'orgueil et l'ambition des uns et des autres.

Ainsi la superstition, au milieu des erreurs dont elle s'investissait, avait encore quelque chose de bon et de réel : c'était l'or et l'argent dont elle couvrait sa hideuse effigie, et que nous venons déposer aux pieds de l'autel de la patrie, non pas, à la vérité, pour sauver des âmes, mais pour sauver la République et consolider le règne de la raison et de la liberté.

LECHENARD, *syndic*; B. FOUCAULT; DESTRICHE, *administrateur*; BERRARD; VIARD; LETELLIER, *administrateur*;

*Inventaire de l'argenterie de l'église, des infirmeries et du garde-meuble de la maison nationale des invalides (2).*

*Administration de la maison nationale des militaires invalides.*

Sextidi de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois, brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

Nous soussigné Jean-François Lechenard, syndic de l'administration de la maison nationale des militaires invalides, accompagné des citoyens Larecin, Destriche, administrateur, Berrard, Letellier administrateur et Dubroca, secrétaire, avons procédé à la pesée de l'argenterie, tant de l'église que des infirmeries et du garde-meuble de ladite maison, le tout apporté à la salle du conseil, en présence des membres ci-dessus désignés, dont la description est ci-après, savoir :

	marcs	onces	gros
1 lampe avec chaînes et couronne, pesant ensemble.	106	2	6
1 sceau à eau bénite avec son manche, pesant.....	9	3	6
2 grands chandeliers, pesant ensemble.....	10	7	2
1 croix et ses dépen-			

	marcs	onces	gros
dances, pesant ensemble...	14	»	»
2 encensoirs avec leurs chaînes, pesant.....	9	4	6
1 vierge pesant.....	6	2	2
2 navettes, pesant.....	2	6	6
2 burettes, 1 plateau et 2 boîtes pour les saintes huiles, 1 sonnette et 3 flacons, pesant ensemble.....	8	1	»
1 croix, avec 6 fleurs de lys, pesant.....	6	1	4
4 chandeliers avec leurs bobèches.....	10	5	»
3 pieds de calices avec les 3 frises des coupes, pesant ensemble.....	9	3	2
1 saint sacrement avec sa couronne, pierres fausses, pesant.....	12	7	»
2 écriitoires garnis, pesant.	15	6	»
7 patènes, 2 paix, 2 ciboires, 4 coupes, 1 pissière (sic) et 3 calices, le tout pesant ensemble, et de vermeil.....	118	»	»
Des accessoires d'ornements en petits morceaux, pesant ensemble.....	4	7	2
Grattage des couverts...	8	4	»
2 calices, 2 patènes et 1 boîte de saintes huiles, pesant.....	9	»	8

*Ornements.*

1 dais avec ses 4 pentes brodées à bosses et leurs crépines en or sur un fonds en argent, et ses 4 cordons.

Galons et étoffes en argent du grand ornement noir, composé de 5 grandes chapes et d'une petite, d'une chasuble, de 2 tuniques, de 2 étoles, 3 manipules, l'étole pastorale, la tenture du maître-autel, pavillon et ses deux pentes du drap mortuaire.

1 devant d'autel.

Ornement noir de la seconde classe, composé de 4 grandes chapes et 1 petite; de 1 chasuble, de 2 tuniques, de 2 étoles et 3 manipules, voile et bourse de calice; 1 devant d'autel.

1 niche de velours avec sa petite garniture en or.

1 ornement violet brodé en or et en fleurs de lys, composé de 2 grandes chapes, de 1 chasuble de 2 tuniques, de 3 étoles, le tout de la plus grande richesse.

1 autre étole, fond en or et broderies de même, voile et bourse de calice.

1 devant d'autel conforme à l'ornement.

Ornement de velours cramoisi brodé en or, composé de 4 grandes chapes et 1 petite et de 1 chasuble, 2 tuniques, 2 étoles, 3 manipules et d'une étole pastorale et de 1 devant d'autel, voile et bourse de calice.

Ornement blanc moiré d'argent et galons en or, composé de 4 grandes chapes et de 1 petite, de 1 chasuble, de 2 tuniques, de 2 étoles, de 3 manipules, une étole pastorale blanche et verte dans le revers et un devant d'autel, voile et bourse de calice.

Garniture de 2 chaises, de 1 fauteuil et de 1 tabouret.

1 ornement violet, de la 1<sup>re</sup> classe, de velours ciselé fond en or et galons en or composé de

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736. *Bulletin de la Convention* du 8<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (vendredi 8 novembre 1793).

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736.

5 grandes chapes et 1 petite, 1 chasuble, 2 tuniques, 2 étoles, 3 manipules; voile et bourse de calice; devant d'autel.

1 ornement damas cramoisi, fleurs en or, orfroi et galons d'or, composé de 5 grandes chapes et de 1 petite, de 1 chasuble, 2 tuniques, 2 étoles, 3 manipules, voile et bourse de calice.

4 glands doubles en or très riches avec leurs cordons, servant aux tuniques.

1 voile fond blanc broché en or, 1 autre fond cramoisi broché en or, 1 autre de drap d'or.

La frange de 1 voile violet et vert.

1 autre frange de 1 voile épistolaire rouge.

1 devant d'autel cramoisi, broché en or, en 9 morceaux.

1 ornement blanc broché en fleurs d'or, composé de 5 grandes chapes et de 1 petite, de 1 chasuble, 2 tuniques, 2 étoles, 3 manipules, voile et bourse de calice, et 1 devant d'autel; 2 autres chapes fond broché en soie, et dont les orfrois sont brochés en or.

1 devant d'autel noir en argent, galon en or en 9 morceaux.

2 chasubles drap d'argent, 2 étoles.

2 manipules, 2 voiles de calices et deux bourses.

2 autres chasubles brochées en or et argent, 2 étoles, 2 manipules, 1 voile et 1 bourse, plus 1 autre voile et 1 autre bourse.

1 chasuble violette à galons d'or, 1 étole, 1 manipule, 1 voile et 1 bourse.

1 autre chasuble violette, 1 étole et 1 manipule, 1 voile et 1 bourse.

2 chasubles cramoisies, galons d'argent et étoles, manipules, etc.

3 chasubles noires, dont 1 de moire, galon d'argent, étoles, manipules, voile et bourse de même.

*Note de ce que le sacristain a apporté de la sacristie.*

La peinture de 1 dais de velours noir avec des écussons en or, le fonds de damas, galon et frange d'argent, 1 étole d'enterrement de velours galon, frange argent, 5 poignées de velours cramoisi, galon et franges en or; 2 poignées de velours cramoisi, fleurs de lys brodées en or, appartenant au ci-devant maréchal de Mouchy; 4 ceintures bleues, 10 à franges d'argent et 2 à franges d'or. 4 ceintures rouges à franges d'or, 1 ceinture de célébrant rouge à galon d'or.

1 étole noire brodée en argent, appartenant à la ci-devant confrérie du Saint-Sacrement.

*Objets retirés de l'infirmerie.*

1 chasuble de drap d'or galonnée en or, étole, manipule, voile, bourse et pale.

1 chasuble de satin broché fond blanc, galonnée en or, étole, manipule, voile et bourse et pale.

1 chasuble, sur fonds satin blanc brodée en or et soie, étole, manipule, voile, bourse et pale.

1 chasuble de damas vert, liserée de velours cramoisi, brodée et galonnée en or, étole, manipule, voile et bourse.

LECHENARD, *syndic*; DESTRICHE; LETELLIER, *administrateur*; B. FOUCAULT; BERRARD; DUBROCA, *secrétaire*.

*Etat de l'argenterie de l'hôtel national des militaires invalides, tant pour le service des tables des officiers que pour celui des infirmiers dudit hôtel (1), savoir :*

	mares	onces	gros
42 cuillères à potage pesant.....	60	5	7
84 cuillères à ragout.....	70	»	4
676 couverts.....	626	»	1
Total du poids des 3 articles ci-dessus.....	756	6	4
Y compris 8 mares 1 once 4 gros provenant des gratitudes, plus 2 encriers avec leurs plateaux, sébile, poudriers, et pesant ensemble..	13	1	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	769	7	5

Je soussigné garde meuble dudit hôtel, certifie le présent état ci-dessus véritable.

Ce 14<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République une et indivisible.

BOURIÈS.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

*Une députation de l'Administration de la maison nationale des militaires invalides est admise à la barre.*

(1) *Archives nationales*, carton C. 278, dossier 736.

(2) *Moniteur universel* [n° 50 du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 202, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 416, p. 249), l'*Auditeur national* n° 413 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 4], le *Journal de la Montagne* [n° 160 du 19<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (samedi 9 novembre 1793), p. 1178, col. 1] et le *Mercurie universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793 p. 141, col. 2] rendent compte de l'admission à la barre de la députation des Invalides dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Une députation de la section des Invalides entre au son du tambour, à la tête de plusieurs anciens militaires qui portent de vieux drapeaux et une bannière de velours brodé en or. On les accueille par de nombreux applaudissements. Plusieurs malles pleines d'or et d'argent suivent la marche.

Un orateur prend la parole et dit :  
(Suit le texte de l'adresse que nous avons insérée ci-dessus d'après le procès-verbal.)

La salle retentit d'applaudissements et des cris répétés de : *Vive la République!* Les anciens militaires prennent place à côté des législateurs.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

*Une députation des Invalides est admise, suivie de citoyens portant plusieurs malles.*

L'orateur. Nous vous apportons les dépouilles de l'hypocrisie, les hochets de la superstition. Les militaires invalides, humiliés depuis longtemps du faste insultant qui régnait dans leur asile, ont formé un vœu unanime, celui de faire servir contre les despotes les mêmes métaux dont ils ont si longtemps abusé pour asservir les peuples.

Nous vous faisons cette offrande, non pas pour sauver des âmes, mais pour sauver la République